



Tubage conduit de cheminée

Par **eralie**, le **02/12/2008** à **20:45**

Bonsoir,

J'ai fait tuber le conduit de la cheminée avec insert l'année dernière par un artisan. Cette année, je souhaite casser la cheminée et installer un poêle à bois à la place. Un vendeur de poêle est passé et m'a appris que comme la maison est ancienne (19e s) et qu'il y a des poutres très près du conduit (maison à colombage), il fallait un tubage isolé à double paroi ! L'artisan qui m'a installé le simple tubage en avait-il le droit ? Que puis-je faire ? Facture de l'année dernière 1000 euros et je devrais recommencer ?

Par avance merci